

CONCEPT DE TESTING COVID-19 DES EMPLOYÉ(E)S DU MAD

AUX MEMBRES DU STAFF DU MAD

- L'employé(e) qui présente un QR Code est dispensé(e) du port du masque, en intérieur comme en extérieur.
- L'employé(e) qui ne présente pas un QR Code est dans l'obligation de porter le masque, en intérieur comme en extérieur. La possibilité est donnée au personnel de faire un test rapide, dans le cadre du "pool entreprise", une fois par semaine. L'entreprise prend en charge le coût de ce test. Attention: ce test ne donne pas droit à un QR Code.
- L'employé(e) qui ne présente ni QR Code ni test négatif est dans l'obligation de porter le masque, en intérieur et en extérieur. Un responsable réalise une fois par semaine un test rapide auprès de ces employé(e)s, de manière aléatoire même pour les personnes vaccinées. Si le test s'avère positif, l'employé(e) est renvoyé(e) à la maison avec obligation d'effectuer un test PCR le lendemain auprès d'un organisme officiel.
- Tous les autres tests effectués par les employé(e)s à l'extérieur du "pool entreprise" ne sont pas pris en charge par l'entreprise.

MAD
STAFF